Complémentairement, deux outils sont mis en place dès la 1re maternelle pour soutenir la réussite de chaque élève, dès le plus jeune âge

1. Le DAccE (dossier d'accompagnement de l'élève), un outil qui assure le suivi pédagogique de votre enfant

Avantages

- Favoriser le dialogue entre les parents et l'équipe éducative.
- Assurer un meilleur suivi des apprentissages et soutenir la réussite en cas de difficulté.
- Accompagner les enfants dans leurs parcours, même en cas de changement d'école.

www.enseignement.be/dacce

2. La procédure de maintien exceptionnel en 3e maternelle

Au terme de sa 3e maternelle, votre enfant poursuivra automatiquement son cursus scolaire vers l'enseignement primaire. Cependant, s'il ne maitrise pas suffisamment les attendus définis dans le niveau d'enseignement maternel, vous pouvez vous-mêmes introduire une demande de maintien en 3e maternelle via le DAccE. Votre demande sera ensuite complétée par l'avis de l'école et celui du centre PMS, avant d'être examinée par le Service général de l'Inspection.

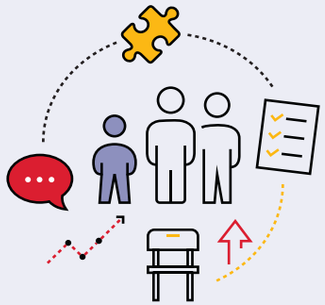

Ce dépliant existe dans d'autres langues.

English, Nederlands, Deutsch, العربية, Polski, Türkçe.

Éditeur responsable : Quentin David, Administrateur général de l'Enseignement f.f., avenue du Port 16, 1080 Bruxelles.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Pacte pour un Enseignement d'excellence

Votre enfant est en maternelle ?

Découvrez son parcours au sein du tronc commun !

LE MONDE ÉVOLUE. L'ÉCOLE AUSSI.

FWB_001_TOUT CARTABLE_STYLECHARTE_MATERNELLE_FR_05a_BL.indd 1-2 04/09/2023 10:00

Le **tronc commun**, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1re maternelle à la 3e secondaire

Au sein du tronc commun, le rythme de progression de chaque élève est respecté grâce à des évaluations formatives plus régulières permettant aux équipes éducatives, renforcées, de mieux identifier les besoins des élèves : besoins de consolidation ou de dépassement de la matière pour les uns, besoins de remédiation pour d'autres. Identifier ces besoins permet une prise en charge adaptée de chaque élève. Les élèves en difficulté font l'objet d'un suivi immédiat ; tout est mis en œuvre pour soutenir la réussite et réduire le redoublement.

Le tronc commun propose les mêmes outils à tous les élèves. Il leur offre les mêmes chances et opportunités de devenir des citoyens actifs et épanouis à travers un enseignement émancipateur, connecté aux enjeux contemporains. L'école du tronc commun ne laisse personne au bord du chemin et favorise une orientation positive tout au long de la scolarité.

Ce parcours commence à l'école maternelle, la première étape de la scolarité, le lieu où l'enfant devient un élève et où il construit durablement sa relation à l'école

L'école maternelle est donc un maillon essentiel dans la construction d'une scolarité réussie. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a fait du renforcement de la qualité de l'enseignement maternel une priorité :

- De 2017 à 2019, c'est d'abord l'encadrement qui a été renforcé : plus de professeurs, de puériculteurs, de psychomotriciens permettent de mieux soutenir les enfants.
- À partir de 2019, l'accès à l'enseignement maternel a été favorisé par les mesures relatives à la gratuité scolaire.
- L'apprentissage de la langue d'enseignement a été renforcé pour les élèves qui en avaient besoin.
- Depuis 2020, l'âge de l'obligation scolaire a été avancé à 5 ans.
- Le cadre des apprentissages a été profondément transformé : un référentiel commun balise les contenus enseignés à tous.